

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit :
FDS N° : PH002

PH – LIQUIDE 5L ou 20L
Version 2.2

Page 1/6
Dernière MàJ le : 22/03/2004

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Nom du produit : **ACIDE SULFURIQUE 5 - 14 %**
Code du produit: **210102205**
Emploi de la substance / de la préparation : **Fabrication d'engrais, industrie des textiles artificiels, décapage en sidérurgie, lessivage des minéraux, industrie du pétrole, agent de sulfonation et de déshydratation.**
Raison sociale : **SODITRAL SARL**
Synergie Park, 15, rue Pierre et Marie Curie
59260 LEZENNES
Téléphone : 03.28.80.09.20. Fax : 03.28.80.04.11
Service chargé des renseignements: **Le laboratoire**
Renseignements en cas d'urgence: **Pendant les heures normales d'ouverture: SODITRAL SARL**
Sinon :
Centre antipoison le plus proche ou celui de l'hôpital :
F.WIDAL tél. 01 40 05 48 48. ORFILA, n° d'appel d'urgence: 01 45 42 59 59

2 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances Dangereuses représentatives : **(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%). Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.**

Autres substances apportant un danger : **INDEX 016-020-00-8 CAS 7664-93-9 CE 231-639-5 ACIDE SULFURIQUE ... | Concentration \geq 2.50% et $<$ 10.00%. Symbole: C R: 35.**

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger : **Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.**

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle : **Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.**

Autres composants :

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local. Risque d'effets irritants pour les yeux et pour la peau.

Autres données : **Par corrosion des métaux, formation d'hydrogène inflammable et explosible.**

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit :
FDS N° : PH002

PH – LIQUIDE 5L ou 20L
Version 2.2

Page 2/6
Dernière MàJ le : 22/03/2004

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. **NE JAMAIS** rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation : Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin. Eloigner immédiatement le sujet de l'atmosphère polluée et appeler un médecin. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appeler une ambulance médicalisée.

Après contact avec la peau: Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage. Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 10 minutes minimum en maintenant les paupières écartées En cas de douleur, rougeur, oedèmes locaux ou gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion: **NE PAS** donner à boire même si la personne est consciente. **NE PAS** faire vomir mais rincer la bouche. Transférer en milieu hospitalier.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont : Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau. Adapter les agents d'extinction à l'environnement.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser : Proscrire l'eau. Eviter de pulvériser l'eau directement sur le bac de stockage afin d'éviter tout débordement du produit. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Equipement spécial pour les intervenants : En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Risque particulier : Ne pas respirer les fumées. Le produit est incombustible et ininflammable. Du fait de son action corrosive sur de nombreux métaux, action qui s'accompagne d'un dégagement d'hydrogène, peut être une source secondaire d'incendie et d'explosion.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles:

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection. Eviter d'inhaler les poussières .

Mesures pour la protection de l'environnement:

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage/récupération:

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Placer les fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). L'évacuation des eaux résiduaires dans un égout ou une rivière ne pourra s'effectuer que lorsque le pH aura été ramené entre 5.5 et 8.5. Neutraliser avec un décontaminant basique, par exemple solution aqueuse de carbonate de sodium.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit :
FDS N° : PH002

PH – LIQUIDE 5L ou 20L
Version 2.2

Page 3/6
Dernière MàJ le : 22/03/2004

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation : Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de dilution, ajouter le produit dans l'eau JAMAIS l'inverse.

Equipements et procédures recommandés Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Eviter le contact du produit avec la peau et les yeux. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés, de préférence, en position verticale.

Préventions des incendies : Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Ne pas fumer.

Equipements et procédures interdits : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas reconditionner les conteneurs avant de les avoir lavés et vidés. Il est recommandé de ne pas porter de verres de contact.

Stockage : Le verre est utilisable pour de petites quantités. Dans ce cas, les bonbonnes seront protégées par une enveloppe métallique plus résistante convenablement ajustée. Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et des matières incompatibles (voir chapitre 10). Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé. Ne pas stocker dans des récipients en zinc, fer et cuivre. Stocker dans des récipients en acier inoxydable et matières plastiques (PE).

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Procéder périodiquement à des contrôles d'atmosphère. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires. Maintenir les locaux et les postes de travail en parfait état de propreté, les nettoyer fréquemment. Observer une hygiène corporelle très stricte.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99: Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques.

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
7664-93-9	-	1	-	3	-	-
Allemagne	Catégorie	MAK-ppm:	MAK-mg/m3:	Notes:	Notes:	
7664-93-9	I	-	1i	-	-	
ACGIH(TLV)	TWA-ppm:	TWA-mg/m3:	STEL-ppm:	STEL-mg/m3:	Notes:	Notes:
7664-93-9	-	1	-	3	A2	S

Valeurs limites d'exposition selon 2000/39/CE et 98/24/CE:

VME-ppm: VME-mg/m3: VLE-ppm: VLE-mg/m3: Notes:

Equipements de protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés (à cartouches avec filtre P).

Protection des mains : Porter des gants en PVC.

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité. Prévoir des fontaines oculaires et des douches de sécurité dans les ateliers où est manipulée la préparation.

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection appropriés qui seront maintenus propres et en bon état.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit :
FDS N° : PH002

PH – LIQUIDE 5L ou 20L
Version 2.2

Page 4/6
Dernière MàJ le : 22/03/2004

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité: > 1

Caractère Acide-Base de la préparation: **Acide fort**

Solubilité de la préparation dans l'eau: **Soluble.**

Tension de vapeur à 50 °C des composants volatils: **non concerné.**

Etat Physique: **Liquide Fluide**

Intervalle de Point Eclair: **non concerné.**

La mesure du pH est impossible ou sa valeur est: **non concerné.**

Température d'auto-inflammation: **non précisé.**

Température de décomposition: **non précisé.**

Intervalle de température de fusion: **non précisé.**

Température moyenne de distillation des solvants contenus: **non précisé**

Autres données : **Densité à 20 °C (5 %) : 1.03**

Densité à 20 °C (10 %) : 1.06

Densité à 20 °C (14 %) : 1.09

Pour plus de précisions se reporter à la fiche technique.

Se présente sous la forme d'un liquide sirupeux incolore à laiteux.

10 - STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique **paragraphe 7 de la FDS,**

Conditions à éviter :

Matières à éviter : **Réactions vives avec les matières organiques, les métaux en poudre, les carbures, chlorates, chromates, permanganates, nitrates et fulminates. Si l'on verse de l'eau sur de l'acide sulfurique concentré, celui-ci explose, cette réaction est accompagnée de projections de liquide. Réactions violentes avec les bases fortes anhydres ou en solution.**

Produits de décomposition dangereux : **Se décompose en oxydes de soufre et hydrogène**

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En cas d'exposition par inhalation : **Irritation intense des muqueuses oculaires et respiratoires : hyperhémie conjonctivale, larmoiement, douleur oculaire et rétrosternales, toux et dyspnée.**

En cas d'ingestion : **Douleurs buccales, rétrosternales et épigastriques. Les vomissements sont fréquents et sanglants. Brûlures sévères de la cavité buccopharyngée.**

En cas de projections ou de contact avec la peau : **Les projections de solutions concentrées sont responsables de lésions caustiques sévères si une décontamination n'est pas rapidement réalisée. En cas de projections ou de contact avec les yeux : Les projections de solutions concentrées sont responsables de lésions caustiques sévères, si une décontamination n'est pas rapidement réalisée. En cas d'atteinte, des séquelles invalidantes sont possibles : opacités cornéennes, cataracte, glaucome.**

Autres données :

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Mobilité :

Persistance et dégradabilité :

Potentiel de bioaccumulation :

Toxicité aquatique :

Données bibliographiques :

Autres données:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit :
FDS N° : PH002

PH – LIQUIDE 5L ou 20L
Version 2.2

Page 5/6
Dernière MàJ le : 22/03/2004

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets: Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés: Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales: La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2000/532/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux) :

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

UN2796=ACIDE SULFURIQUE ne contenant pas plus de 51% d'acide ou ÉLECTROLYTE ACIDE POUR ACCUMULATEURS

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	
8	C1	II	8	80	LQ22		-	
IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	IdentFs	Dispo.		
	8		II	500 ml	8-06			
IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo note	
	8	-	II	809	1 L	813	-	-
	8	-	II	Y809	0.5 L	-	-	-

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations. A aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28 ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Classement de la Préparation : Irritant

Contient du :

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 37 Porter des gants appropriés.

S 30 Ne jamais verser de l'eau dans ce produit.

Dispositions particulières : Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit :
FDS N° : PH002

PH – LIQUIDE 5L ou 20L
Version 2.2

Page 6/6
Dernière MàJ le : 22/03/2004

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Paragraphes modifiés : Tous.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2: R 35 Provoque de graves brûlures.